

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Article 2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2026

Le budget de **fonctionnement** est voté à l'équilibre à 37 898.94 € contre 33 009,14 € en 2025. Il comprend la gestion courante du bâtiment (charges, entretien).

L'investissement est voté à l'équilibre à 43 650 € contre 25 401,14 € en 2025. Cette augmentation s'explique par l'étude du projet d'agrandissement de la Maison de Santé.

Les loyers (18 000 €) couvrent le remboursement du capital (12 500 €) et des intérêts d'emprunts (3 00 €).

Le résultat de fonctionnement de 2025 reporté au budget 2026 est de 18 898.94 € contre 15 509,14 € reporté au budget 2025.